

Bachelier en Relations publiques

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 20 27 90	Fax : +32 (0) 71 30 48 79	Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE RP303 Activités professionnalisantes : espagnol			
Code	ECRP3B03RP303	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Nathalie ROEKAERTS (nathalie.roekaerts@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité s'inscrit dans les axes communicationnels et linguistiques de la formation. La finalité de cette activité d'apprentissage est de préparer l'étudiant à utiliser les différentes compétences de communication en langue cible : expression écrite, expression orale, compréhensions à la lecture et à l'audition.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**

- 1.1 Travailler, tant en autonomie qu'en équipe, dans le respect de la culture de l'entreprise
- 1.2 Collaborer à la résolution de projets et problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
- 1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques
- 1.6 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente

Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer, conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe, dans un environnement pluriculturel et multilingue**

- 2.1 Pratiquer l'écoute avec empathie
- 2.2 Décoder les messages dans leurs différents modes de transmission
- 2.3 Recueillir, sélectionner, transmettre et expliquer les informations
- 2.4 Structurer sa pensée et s'exprimer avec pertinence, par écrit et oralement, dans un langage adapté aux différents interlocuteurs

Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres aux relations publiques**

- 3.2 Identifier les réseaux d'information relatifs aux activités de l'organisation et élaborer une fonction de "veille de l'actualité"
- 3.3 Exploiter les ressources des milieux médiatiques avec les instruments de travail adéquats
- 3.4 Comprendre et pratiquer activement les différents langages de communication : langues parlées et écrites, langages audiovisuels et multimédia, communication non verbale

Acquis d'apprentissage visés

L'objectif du cours s'oriente selon les axes suivants : culture, grammaire et lexicologie. Il est attendu de l'étudiant une pratique courante, correcte, précise et nuancée de la langue cible portant sur des thèmes majoritairement professionnels. A la fin de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable :

- de restituer, d'utiliser et d'appliquer les notions grammaticales et lexicales, vues en cours et /ou en étude autonome dans un contexte d'ordre général et/ou professionnel;
- de décoder des messages écrits ou oraux authentiques produits en langue cible;

- de produire et formuler des messages oraux, correctement prononcés, en langue cible standard et de manière fluide.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECRP3B03RP303A Communication en espagnol 24 h / 2 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECRP3B03RP303A Communication en espagnol 20

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Un CM lors des séances de travail sur les travaux écrits ne dispense pas l'étudiant de rendre le travail concerné. Si CM, lors de la remise d'un travail, l'étudiant devra a) avertir le professeur par mail idéalement le jour même au maximum 24 heures après le début de validité du certificat b) remettre son travail le jour de la reprise dans le casier du professeur avec copie du CM - rentré dans les délais prévus par le REE auprès du secrétariat. Si les modalités ne sont pas respectées, la note de 0 sera octroyée au travail concerné. Si CM, lors de la présentation orale, l'étudiant devra a) avertir le professeur par mail idéalement le jour même au maximum 24 heures après le début de validité du certificat b) le cas échéant remettre la partie écrite du travail le jour de la reprise dans le casier du professeur avec copie du CM - rentré dans les délais prévus par le REE auprès du secrétariat. Pour la présentation orale, une nouvelle date sera fixée en fonction des disponibilités du professeur.

En cas de nouvelle absence lors de la réorganisation de la présentation orale, la règle pas de présentation = PP pour l'UE sera d'application.

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).

Bachelier en Relations publiques

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 20 27 90 Fax : +32 (0) 71 30 48 79 Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Communication en espagnol			
Code	20_ECRP3B03RP303A	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Nathalie ROEKAERTS (nathalie.roekaerts@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité s'inscrit dans les axes communicationnels et linguistiques de la formation. La finalité de cette activité d'apprentissage est de préparer l'étudiant à utiliser les différentes compétences de communication en langue cible : expression écrite, expression orale, compréhensions à la lecture et à l'audition.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

L'objectif du cours s'oriente selon les axes suivants : culture, grammaire et lexicologie. Il est attendu de l'étudiant une pratique courante, correcte, précise et nuancée de la langue cible portant sur des thèmes majoritairement professionnels. A la fin de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable :

- de restituer, d'utiliser et d'appliquer les notions grammaticales et lexicales, vues en cours et /ou en étude autonome dans un contexte d'ordre général et/ou professionnel; - de décoder des messages écrits ou oraux authentiques produits en langue cible;
- de produire et formuler des messages oraux, correctement prononcés, en langue cible standard et de manière fluide.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Contenu général

- révision et approfondissement de la grammaire, à travers des exercices de contextualisation
- compréhension à l'audition (dictées, dialogues, textes lacunaires, ...)
- participation à la semaine RP et évaluation de cette participation
- présentations orales

Contenu spécifique

- Différentes thématiques liées au monde de l'entreprise et de la communication au sens large, avec un accent particulier sur l'emploi, les réunions et les négociations, le monde de la presse et le monde économique.
- étude plus approfondie du langage particulier au monde des affaires, au tourisme, aux médias, aux relations extérieures,...

Démarches d'apprentissage

Mise en situation et contextualisation du vocabulaire et des différents éléments de grammaire.

Importance de l'expression orale et par conséquent des travaux de groupe.

Présentations orales.

Revue de presse

Travaux à domicile.

Prise de note du vocabulaire au soin de l'étudiant
Travail préparatoires sur la plateforme

Dispositifs d'aide à la réussite

Séance questions/réponses
Evaluation continue

Ouvrages de référence

Manuels d'apprentissage de l'espagnol langue étrangère (Socios II, Expertos...)
le laboratoire de langue, sites internet spécialisés.

Supports

Notes de cours de l'étudiant
Prise de note du vocabulaire à charge de l'étudiant

Documents divers postés par le professeur sur la plateforme Connected. Il est de la responsabilité de l'étudiant de veiller à télécharger les documents nécessaires avant chaque séance de cours dans un format adapté à la bonne organisation des activités pédagogiques. Il ne sera pas toléré qu'un étudiant partage ses documents avec son voisin.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Q1

Travail année (Evaluation Continue EVC, Interros et tests INT et travaux/présentations TRV, 20%). Un coefficient de participation, compris entre 0.6 et 1.2, viendra multiplier la cote finale sur 20. Absence non motivée à une ou plusieurs EVC+INT+TRV = PP pour l'ensemble de l'UE

Examen oral + travaux : entretien d'embauche = 50% (40% Oral, 10% CV et LDM) Le CV ainsi que la lettre de motivation seront remis avant l'examen à la date fixée par l'enseignant.

Examen Ecrit : 30%

Toutes les parties de l'examen doivent être présentées pour valider la réussite du cours. Une partie non présentée = PP pour l'AA.

Q3

Examen Ecrit 30%

Examen oral : 55% répartis comme suit:

entretien d'embauche 45 %

présentation d'articles 10%

Travaux: 15% répartis comme suit :

* CV et lettre de motivation 5 %

* Travaux année non récupérables 10%

Le CV ainsi que la lettre de motivation seront remis avant l'examen à la date fixée par l'enseignant.

Toutes les parties de l'examen doivent être présentées pour valider la réussite du cours. Une partie non présentée = PP pour l'AA.

Pondérations

	Q1	Q2	Q3
--	----	----	----

	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc + Int + Trv	20				
Période d'évaluation	Trv + Exe + Exo	80			Trv + Exe + Exo	100

Evc = Évaluation continue, Int = Interrogation(s), Trv = Travaux, Exe = Examen écrit, Exo = Examen oral

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 20

Dispositions complémentaires

Un CM lors des séances de travail sur les travaux écrits ne dispense pas l'étudiant de rendre le travail concerné. Si CM, lors de la remise d'un travail, l'étudiant devra a) avertir le professeur par mail idéalement le jour même au maximum 24 heures après le début de validité du certificat b) remettre son travail le jour de la reprise dans le casier du professeur avec copie du CM - rentré dans les délais prévus par le REE auprès du secrétariat. Si les modalités ne sont pas respectées, la note de 0 sera octroyée au travail concerné. Si CM, lors de la présentation orale, l'étudiant devra a) avertir le professeur par mail idéalement le jour même au maximum 24 heures après le début de validité du certificat b) le cas échéant remettre la partie écrite du travail le jour de la reprise dans le casier du professeur avec copie du CM - rentré dans les délais prévus par le REE auprès du secrétariat. Pour la présentation orale, une nouvelle date sera fixée en fonction des disponibilités du professeur.

En cas de nouvelle absence lors de la réorganisation de la présentation orale, la règle pas de présentation= PP pour l'UE sera d'application.

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Exceptions :

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).